



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

académie
Amiens



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Direction des Services
Départementaux de
l'Éducation Nationale de
l'Oise

Service EPS1

Dossier suivi par :

Mme Valérie LE BIHAN
Mme Florence LÉPAGNOL

Réf. 043- 2014-2015

Tél. 03.44.06.45.02
Fax : 03.44.48.67.25

Mél :

Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr
Florence.lepagnol@ac-amiens.fr
Ce.Eps1.oise@ac-amiens.fr

22, avenue Victor Hugo
60025 BEAUVAIS CEDEX

Beauvais, le 18 juin 2015

L'Inspectrice d'académie
Directrice Académique des Services de
l'Éducation Nationale de l'Oise

A

Mesdames et Messieurs les professeurs des
écoles
S/c de Mesdames et Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires et primaires
S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de
l'Education Nationale

Objet : Projet EPS, nouvel imprimé rentrée scolaire 2015

Références :

- programmes de l'école maternelle, arrêté du 18 février 2015
- programmes de l'école primaire, arrêté du 9 juin 2008
- participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires, circulaire n°92-196 du 3 juillet 1992, modifiée par la circulaire n°2004-139 du 13 juillet 2004
- organisation des sorties scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, circulaire n°99-136 du 21 septembre 1999

Dans le cadre de l'enseignement obligatoire de l'EPS, des formes d'organisation pédagogique impliquant le travail en groupes et l'éventuelle participation d'intervenants extérieurs amènent les équipes de maîtres à concevoir avec rigueur les parcours EPS de leurs élèves.

L'imprimé Projet EPS 2015 dont j'ai souhaité une simplification est un outil à destination des professeurs des écoles et des éventuels partenaires. Il s'inscrit dans le projet d'école et constitue le garant d'une programmation cohérente en EPS, attestant de la conformité aux programmes de l'école, la place de chacun dans l'encadrement des activités et la sécurité des élèves.

Soumis à l'avis de l'Inspectrice d'académie, DASEN de l'Oise, par la voie hiérarchique avant sa mise en œuvre, il rend compte du parcours EPS de chaque élève et doit être complété en concertation par les membres des équipes pédagogiques. Un tutoriel et un exemple de fiche de programmation, ainsi que l'imprimé vierge sont disponibles sur le site de la DSDEN de l'Oise :

<http://www.ac-amiens.fr/dsden60/espace-pro/pedagogie/eps/>

Je vous invite à vous emparer de cet imprimé qui s'inscrit dans le cadre de la simplification administrative. Les conseillers pédagogiques chargés de l'EPS sont à votre disposition pour toute aide éventuelle.

P/O l'Inspectrice d'académie
et par subdélégation
L'Inspectrice de l'Education nationale adjointe


Nathalie VILACÈQUE